



Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 2 décembre 2022

Membres présents : M. André JACOB, Maire, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER, Adjoints au Maire, Mme Marie-Madeleine MARTIN, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Stéphanie MESSMER, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, Mme Elodie ROTH épouse GAST

Absents excusés : M. Paul LOSSEL, M. Christian SCHNEIDER et M. Alexandre FRIESS, conseillers municipaux

Le compte-rendu de la séance du 4 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Le Maire rappelle que la séance de ce jour sera volontairement écourtée en raison de l'intervention de M. Laurent KRIEGER, Maire de Gougenheim depuis 2020 et nouveau conseiller d'Alsace du canton de Bouxwiller remplaçant M. Etienne BURGER décédé en février 2022, qui viendra présenter vers 21 h 30 les prochains « contrats de territoire » au conseil municipal.

Il désigne comme secrétaire de séance Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire, qui contresignera désormais avec lui les délibérations prises en conseil municipal en application de l'article modifié L 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

TRAVAUX EN COURS

Extinction de l'éclairage public dans la commune de minuit à 5 heures du matin

Cette mesure d'économie d'énergie est entrée en application dans la commune depuis le 1^{er} décembre à 0 h.

Remplacement d'une série de luminaires LED d'éclairage public dans le lotissement du Levant

Pour rappel, un défaut d'éclairage public a été constaté en automne dans le lotissement du Levant. Après état des lieux, 13 luminaires Stella Wide sont à remplacer pour un montant d'environ 10 000 € TTC. Le Maire explique que pour ces plateaux de 1^{ère} génération installés en 2010/2011, les sources leds arrivées en fin de vie ne peuvent pas être remplacées individuellement ou par barrette et qu'il faut changer l'intégralité du luminaire. En attendant, le prestataire habituel de la commune va poser des luminaires provisoires jusqu'à ce que les nouveaux plateaux soient disponibles. Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

Plantations le long de la nouvelle liaison cyclable entre Pfulgriesheim et Lampertheim

Le Maire rappelle que la nouvelle liaison cyclable est en réalité une voie verte destinée aux piétons, aux cyclistes, aux personnes handicapées se déplaçant en fauteuil, aux joggers, aux rollers...

Les plantations viennent d'être faites de part et d'autre de la voie de sorte que l'ouvrage pourra être réceptionné au mois de décembre. Il est précisé, par ailleurs, que dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de communes du Kochersberg et la commune de Pfulgriesheim, pour la réalisation de la voie verte, la garde et l'entretien de l'ouvrage reviendront à la commune.

MARCHE DE RESTRUCTURATION DE L'ANCIEN CREDIT MUTUEL

Le Maire présente le tableau provisoire au 2 décembre listant les entreprises pressenties pour l'attribution des lots 2 à 12 relatifs à la transformation de l'ancienne agence du Crédit Mutuel du 1 rue d'Offenheim en un local associatif. Il informe l'assemblée que le lot 5 comportant notamment un équipement de brise-soleil pour la baie vitrée côté rue d'Offenheim sera supprimé, car prévu initialement dans le cadre d'un aménagement des lieux en vue de l'installation d'un commerce de proximité. Le lot 11 menuiserie intérieure sera déclaré infructueux suite à la réception d'une seule offre non conforme au coût estimatif du maître d'œuvre et fera l'objet d'une nouvelle consultation. Le lot 9 « carrelage » a été supprimé et remplacé par un revêtement de sol souple dans l'espace associatif pour minimiser le bruit dû à la circulation des personnes. Ce poste a été inclus dans le lot 12 « peinture intérieure » qui a fait l'objet d'une nouvelle consultation auprès de toutes les entreprises qui ont soumissionné pour ce lot. Les entreprises non retenues à ce stade recevront une notification avant Noël.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE DANS LE CADRE DU RECOURS CONTENTIEUX CONTRE LE PERMIS D'AMENAGER RUE DE LA MONTEE

Le Maire informe l'assemblée qu'un recours contentieux a été intenté au Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 31 octobre 2022 en vue d'obtenir l'annulation du permis d'aménager délivré le 28 avril 2022 pour la réalisation du lotissement d'habitation dans la rue de la Montée. Cette requête fait suite au rejet par la commune par lettre en RAR du 29 août dernier de la demande de recours gracieux reçue le 30 juin sur ce même permis d'aménager. Dans le cadre de cette procédure contentieuse, la commune devra s'adjoindre les services d'un avocat pour la représenter et défendre ses intérêts devant le juge administratif. Il est proposé de faire appel aux services de Maître David GILLIG, avocat associé du cabinet SOLER-COUTEAUX de Schiltigheim. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise par délibération le Maire à ester en justice dans cette affaire.

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le conseil municipal autorise ensuite le Maire à engager et à mandater les nouvelles dépenses d'investissement à compter du 1er janvier 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2022 pour un montant maximum de 86 250 € selon le détail par article de la délibération ci-annexée. Ce principe est adopté à l'unanimité. Cette délibération intervient par principe lors de la dernière séance de chaque année civile

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Il est proposé à l'assemblée d'octroyer des subventions exceptionnelles et de passer des écritures sur l'exercice budgétaire 2022 pour un montant total de 770 € ci-après détaillé nécessitant le recours à un transfert de crédits de 300 € pris sur le compte dépenses imprévues en section de fonctionnement :

- 75 € à l'association CARITAS – secteur du Kochersberg – sur demande de Mme TORZINSKY en remplacement du panier garni de même valeur qui lui aurait été offert par la commune pour son 90^e anniversaire,
- 75 € à l'Association Sportive de Pfulgriesheim dans le cadre d'une démarche similaire faite par M. PERSIGNY à l'occasion de son 85^e anniversaire,
- 320 € à la Paroisse protestante de Pfulgriesheim au profit de ses œuvres caritatives,
- 300 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle qui a préfinancé le cadeau de Noël offert par la commune aux enfants.

Ce point est adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA BIBLIOTHECAIRE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG

La gestion des bibliothèques et médiathèques au sein du réseau Ko'libris est inscrite dans les statuts de la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland. A ce titre et dans le cadre de conventions de mise à disposition de personnel, elle prend en charge le coût salarial des agents des bibliothèques et médiathèques implantées sur le territoire intercommunal. A la médiathèque de Pfulgriesheim, le poste de bibliothécaire est occupé par un agent avec un coefficient d'emploi de 17/35^e depuis le 1^{er} janvier 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2008, cet agent est mis à disposition de la communauté de communes dans le cadre d'une convention d'une durée de trois ans. La précédente convention arrive à échéance le 31 décembre 2022 Il y a donc lieu de la renouveler par délibération pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. Ce point est approuvé à l'unanimité.

AVENANT A CONVENTION PORTANT SUR LA MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE A LA COCOKO POUR LA REALISATION DE LA VOIE CYCLABLE (VOIE VERTE) ENTRE PFULGRIESHEIM ET LAMPERTHEIM LE LONG DE LA RD 64

La Communauté de communes du Kochersberg qui est maître d'ouvrage délégué de la voie cyclable par convention conclue le 31 mars 2021 avec la commune de Pfulgriesheim a présenté à la commune un projet d'avenant pour valider un dépassement supérieur à 7 % du montant de l'enveloppe budgétaire initiale fixée à 227 733.24 € TTC. Ce surcoût est dû à des travaux d'élargissement de la voie cyclable au départ du sentier des Bleuets, de renforcement de l'éclairage public au niveau de la traversée de la RD64 passant par l'îlot de voirie existant et à des aménagements complémentaires à la hauteur des chemins de traverse. L'assemblée valide ce point à l'unanimité par délibération.

BIC DE NOEL

La maquette préparatoire devra encore intégrer le reportage sur la fête de Noël des aînés du 4 décembre à rédiger par Mme Elodie ROTH illustré par des photos à prendre par Mme Anne-Gaëlle SCHOTT. La page de couverture mettra à l'honneur M. Charles UNGER artiste peintre du village. M. Sébastien DURST propose de redynamiser, par des informations régulières dans le BIC, la campagne de collecte pour les dons du sang organisée deux fois par an à Pfulgriesheim et à Pfettisheim pour inciter de nouveaux donateurs à se présenter.

Le Maire accueille M. Laurent KRIEGER, conseiller d'Alsace, qui prend place dans la salle du conseil municipal.

REPAS DE NOEL DES AINES DU DIMANCHE 4 DECEMBRE 2022

Suite au dernier pointage, environ 120 repas seront commandés auprès du traiteur Lechner de Pfettisheim. La mise en place des tables se fera samedi 3 décembre à 16 h et la présence sur place des conseillers municipaux est requise dès 11 h le dimanche 4 décembre pour pouvoir accueillir les premiers invités dès 11 h 30.

RECEPTION DU NOUVEL AN

Cette manifestation est organisée tous les deux ans. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, trois années se sont écoulées depuis la dernière réception de janvier 2020. Comme de coutume, seront invités les familles qui se sont installées dans la commune depuis 2020, les acteurs de la vie associative et sportive locale et des personnes mises à l'honneur de par leur engagement individuel dans la vie de la commune.

DIVERS

Déclaration d'aliéner au 8 rue du Langgarten

Il est porté à la connaissance de l'assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été réceptionnée en Mairie en date du 30 novembre dernier portant sur le terrain bâti 8 rue du Langgarten. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur ce bien immobilier.

Inquiétude quant au maintien de l'accueil du matin en garderie

Le Maire fait part à l'assemblée des inquiétudes des représentants des parents d'élèves qui craignent la suppression du service d'accueil du matin au sein de la nouvelle garderie périscolaire intercommunale gérée par l'ALEF qui prendra le relais de la garderie associative La Cabane des Acacias à compter du mois de septembre 2023.

M. Laurent KRIEGER qui préside la commission enfance au sein de la Communauté de communes du Kochersberg souhaite apporter son éclairage sur cette problématique. L'accueil du matin dans les périscolaires du Kochersberg est le poste qui coûte le plus cher et qui engendre le plus de difficultés de recrutement de personnel. Il faut enregistrer 15 inscriptions fermes pour ouvrir un accueil du matin, ce qui fait que seules les communes de Berstett et de Truchtersheim en sont pourvues à ce jour. Par ailleurs, la capacité d'accueil est de 68 % des enfants sur le territoire du Kochersberg ce qui implique que certaines familles doivent trouver des modes de garde alternatifs.

M. DURST relève que l'accueil du matin est indispensable pour certains parents qui ont des horaires fixes sans aucune possibilité d'aménagement. Si cet accueil devait être remis en question, c'est l'organisation du temps scolaire qui devra être repensée, avec l'avancement de l'heure d'entrée à l'école à 8 h et l'allongement de la pause méridienne qui seront incompatibles avec le temps les contraintes professionnelles de bons nombres de parents. Le Maire souhaite donc que le système actuel soit maintenu.

Intégration des familles ukrainiennes

La paroisse, le Maire et le Collectif du Kochersberg de soutien aux ukrainiens (CKSU) se sont réunis pour faire le point sur la situation des deux familles ukrainiennes hébergées au presbytère. De l'avis général, ces familles ont été bien accueillies dans la commune et se sont bien adaptées à leur nouvelle vie. Les enfants sont suivis par Mme Mélanie DUPOUY enseignant de maternelle qui est leur référente pour tous les problèmes du quotidien.

Fin des débats à 21 h 40.

Intervention de M. Laurent KRIEGER